

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 24 février 2017

L'an deux dix sept, le vingt quatre février à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mmes ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, CERVEAU Gilles, BOSVIEUX Jean.
Absent excusé : Mr VERITA Jean Luc
Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 12 décembre, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Mme le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour :

Délibération pour solliciter la subvention auprès de la CDC pour le document unique

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour et décide de solliciter la CDC pour cette subvention relative au document unique.

Délibération pour demande de subvention AST pour la course du 6 mai 2017 :

Mme le Maire présente au conseil municipal les dépenses et l'unique recette de l'AST pour l'organisation de cette course ; le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'AST pour la course du 6 mai 2017.

Délibération pour attribuer une subvention à l'ARTHONNAYSIEENNE :

Mme le Maire expose au conseil municipal que lors de son assemblée générale, l'Arthonnaysienne dans son budget prévisionnel 2017 a comptabilisé une subvention de 60 € de la commune. Après discussion, compte tenu de leurs investissements pour la bibliothèque, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 €.

Délibération pour devis SARL 89 Services :

Le conseil municipal accepte les devis de la SARL 89 Services :

- pour la prestation de désherbage du cimetière avec une clause : la prestation doit être réalisée au plus tard le 15 mars 2017 (pour un montant de 700 € 68)
- pour le village, utilisation de produits de bio contrôlé homologués (pour un montant de 883 € 80)

Délibération pour le projet de la bibliothèque :

Après étude de la proposition faite par l'Arthonnaysienne aux membres du conseil municipal, celui-ci l'accepte à l'unanimité.

Trois membres du conseil municipal sont nommés pour faire l'état des livres, le comptage et le suivi : Mrs VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky et BOSVIEUX Jean ; ils se mettront en relation avec l'Arthonnaysienne afin de s'organiser.

Une convention sera signée entre la commune et l'Association afin d'acter cette création et son fonctionnement.

Délibération pour subvention « Chemins des Peintres » :

Le conseil municipal accepte de verser la subvention de 120 € demandée pour l'organisation du « Chemin des Peintres » en aout 2017. C'est la salle de l'école du haut qui sera mise à disposition. A ce jour aucun membre du conseil n'est intéressé pour participer au repas.

Délibération pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Mme CERVEAU Nathalie :

Mme le Maire expose au conseil municipal à l'appui des plans le problème que rencontre Mme CERVEAU Nathalie

Actuellement une partie de la propriété de la commune est incluse dans sa cour, cette situation existe depuis des décennies.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte que cette situation demeure, mais une convention sera signée avec Mme CERVEAU pour régulariser cette situation

Chemin de Buché :

Ce chemin est dans un état de dégradation importante, les véhicules ne peuvent plus l'emprunter. Doit-on le refaire ? Après discussion du conseil municipal, celui-ci décide de demander des devis pour la remise en état.

Courrier de Mr ALAMERCERY :

A propos de la dégradation de la rue de Grille vers le n° 8, il a été décidé de remettre dans un premier temps des gravillons.

Travaux des trottoirs :

Ils commencent à compter du 27 février 2017, toutes les personnes de la Gde Rue et de la rue du Centre ont reçu une info dans les boîtes aux lettres à propos de ces travaux.

Recensement de la population :

Le village compte au recensement de février 2017 :

- 74 résidences principales, 49 résidences secondaires et 26 logements vacants et une population de 152 habitants

Columbarium :

L'implantation va être faite prochainement pour son installation en avril 2017.

Le kiosque à Baptiste :

Le conseil municipal après discussion décide de ne pas participer financièrement à cette restauration.

Séance levée à 21 heures 55

Le Maire
J Rousseau